

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES – SAISON 2022-2023

JEUX DU CANADA 2023 – Île-du-Prince-Édouard



Amendement du critère C du 30 décembre 2022

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES SANS HANDICAP ET DES ATHLÈTES PARANORDIQUES

Prémisse : Considérant l'intérêt du Québec d'envoyer ses meilleur.e.s athlètes aux Jeux du Canada, les athlètes sélectionné.e.s pour ce voyage seront les meilleur.e.s athlètes sans handicap de moins de 20 ans ainsi que les meilleur.e.s athlètes paranordiques de moins de 30 ans de la province.

Règles générales :

- 1- Il est attendu que les athlètes sélectionné.e.s pour ce voyage y participent pour toute la durée prévue. Dans de rares cas à évaluer par le personnel d'entraîneurs et la direction technique, des athlètes pourraient participer à une partie du voyage seulement.
- 2- Un.e athlète sélectionné.e pour ce voyage qui connaîtrait des problèmes de santé suffisamment sérieux avant le voyage (pour compromettre ses résultats et ceux de l'Équipe) pourrait être remplacé.e selon la recommandation du personnel d'entraîneurs; l'athlète remplaçant.e serait sélectionné.e selon la recommandation des entraîneurs et de la direction technique ou selon les critères en vigueur.
- 3- Tout.e athlète sélectionné.e pour ce voyage qui contrevient aux règlements d'Équipe ou aux règlements en vigueur aux Jeux du Canada sera exclu du voyage et retourné.e à la maison en moins de 24 heures, et à ses frais.

NOTES : Les critères de sélection aux présentes ont été élaborés en fonction de l'information disponible sur les devis techniques des Jeux du Canada, sur le calendrier de compétitions et le système de points canadiens au moment de la publication de la présente version. Advenant toute modification, des ajustements pourraient être apportés aux présentes pour prendre en tenir compte.

Jeux du Canada 2023, Île-du-Prince-Édouard

Athlètes Sans handicap : 12 athlètes (6 hommes et 6 femmes), moins de 20 ans.

Paranordique : 4 athlètes (2 hommes et 2 femmes), moins de 30 ans.

Courses incluses dans la sélection des athlètes avec et sans limitations:

Les Critères A et B seront calculés avec les courses suivantes:

- 18-21 janvier, Sélections Mondiales M20, Prince George, CB

Le Critère C sera calculé avec les courses suivantes:



SKI DE FOND QUÉBEC

Pour les adeptes, les mordue.s et l'élite du ski de fond au Québec

Maison du loisir et du sport 7665 Lacordaire Montréal H1S 2A7 T 450 744 0858 SKIDFONDQUEBEC.CA
LOISIR • PLEIN AIR • COMPÉTITION • SPORT D'ÉLITE • RÉSEAU NATIONAL DE SENTIERS • MODE DE VIE

- 16-18 décembre, Coupe Québec/Coupe Canada de l'est, Mont-Sainte-Anne, QC (qualification de sprint et départ individuel 10km)
- ~~7-8 janvier, Coupe Québec, Sherbrooke, QC (qualification de sprint et départ individuel 10km)~~
- 18 et 21 janvier, Sélections Mondiaux M20, Prince George, CB (qualification du sprint classique et départ individuel skate)

Éligibilité :

- Athlètes citoyens ou résident canadiens;
- Athlètes qui détiennent une licence de course Nordiq Canada valide;
- Athlètes qui sont classifiés par Nordiq Canada (Paranordique seulement).

Exclusions :

- Athlètes qui sont brevetés ou qui ont été brevetés C1, SR, SR1, SR2;
- Athlètes membres permanents de l'équipe nationale;
- Athlètes qui ont participé aux Championnats du monde seniors, Coupes du monde ou Jeux olympiques.

Critères par ordre de priorité :

1. Critère A

Une sélection dans l'équipe canadienne pour les Mondiaux M20 à Whistler (24 janvier au 4 février). Ces places seront déterminées par les critères de Nordiq Canada aux courses de sélection à Prince George (18 au 21 janvier). Jusqu'à 6 athlètes hommes et 6 athlètes femmes peuvent être sélectionné.e.s par ce critère.

1.1. En cas d'égalité au Critère A

Si 7 athlètes québécois.e.s ou plus sont sélectionné.e.s pour les Championnats mondiaux juniors à Whistler, les athlètes seront placé.e.s dans une liste de classement similaire à celle du Critère C. Cette liste sera basée sur le même système de pointage modifié de Coupe du monde qu'au Critère C et prendra en considération le pointage final de chaque course de sélection à Prince George.

2. Critère B

Seulement les gagnant.e.s / premier.e.s Québécois.e.s des courses ci-dessous, tenues à Prince George lors des Sélections des mondiaux M20, seront sélectionné.e.s en ordre de priorité, jusqu'à un maximum de 4 athlètes hommes et 4 athlètes femmes.

2.1. Départ individuel style classique – Sélections à Prince George

2.2. Qualification de sprint classique – Sélections à Prince George



2.3. Départ individuel style libre - Sélections à Prince George

2.4. Résultat final de sprint classique - Sélections à Prince George

À noter:

- Les gagnant.e.s ne seront considéré.e.s que sur le Critère B.
- Si un.e athlète sélectionné.e au Critère A est le/la premier.e Québécois.e, la deuxième position n'est pas considérée.
- Le Critère B donnent aussi le premier tour d'athlètes de réserve, si l'équipe est complétée en utilisant le Critère A.

3. Critère C

Un classement comptabilisant 4 courses, comprenant les courses prédéterminées de la Coupe Québec au Mont-Sainte-Anne et des sélections à Prince George¹, sera établi à l'aide d'un système de pointage de Coupe du monde modifié (voir ci-dessous). Les places à combler seront ajoutées en ordre de pointage final suivant la dernière course à Prince George. Le Critère C donne aussi le premier tour des athlètes de réserve, si l'équipe est complétée en utilisant seulement les Critères B et C.

Rang	Points	Rang	Points
1	30	11	10
2	25	12	9
3	21	13	8
4	18	14	7
5	16	15	6
6	15	16	5
7	14	17	4
8	13	18	3
9	12	19	2
10	11	29	1

3.1. En cas d'égalité au Critère C

Dans le cas où il y a des égalités dans la liste de points à la suite des 4 courses, la différence entre les athlètes en égalité sera déterminée en considérant leurs meilleurs résultats (total des victoires, total des 2^{es} places, total des 3^{es} places etc. jusqu'à la différenciation des athlètes ex aequo).

4. Cas de force majeure

Un athlète qui fait une demande de force majeure découlant de circonstances exceptionnelles doit fournir un plan d'action démontrant qu'il/elle sera prêt.e et en forme pour performer aux Jeux du Canada, avec un billet du médecin justifiant son incapacité à performer lors des événements de sélection et son autorisation à reprendre la compétition pour les Jeux. La date limite pour soumettre

¹ Le résultat de sprint compris dans ce cumulatif sera celui classement résultant de la qualification.



une demande de force majeure est d'au plus 24 h suivant la dernière compétition de la sélection. Voir [les autres modalités](#) pour plus de détails.

5. Surclassement

Dans l'éventualité qu'un.e entraîneur.e estime avoir un ou des athlètes M16 ayant de fortes chances de se qualifier pour les Jeux du Canada, il est autorisé que ces athlètes se surclassent à la catégorie M18 lors des courses suivantes :

- Sprint technique libre – Mont-Sainte-Anne
- 10km départ individuel – Mont-Sainte-Anne

6. Clause d'amendement

La direction technique se réserve le droit d'amender ces critères de sélection, pour quelque raison ou circonstance, à la seule discrétion de Ski de fond Québec.

Date limite pour sélectionner l'équipe: 25 janvier 2023

